

27 mars 2015

Original: espagnol

(15-1727) Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

NOTIFICATION

1. Membre notifiant: COSTA RICA Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés: 2. Organisme responsable: Ministerio de Agricultura y Ganadería, Servicio Fitosanitario del Estado – SFE (Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Service phytosanitaire de l'État) 3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Matière première ou préparation contenant le pesticide agricole endosulfan Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: [X] Tous les partenaires commerciaux [] Régions ou pays spécifiques: 5. Intitulé du texte notifié: Regulación para el Uso y Control de Materia Prima o Producto Formulado que Contenga el Plaguicida Agrícola Endosulfán (Règlement relatif à l'utilisation et au contrôle des matières premières et des préparations contenant le pesticide agricole endosulfan). Langue(s): espagnol. Nombre de pages: 3 http://members.wto.org/crnattachments/2015/SPS/CRI/15_1366_00_s.pdf Teneur: Le décret notifié vise à réglementer l'utilisation, la vente, la manipulation, la formulation et le reconditionnement des matières premières et des préparations contenant le pesticide endosulfan. 7. Objectif et raison d'être: [X] innocuité des produits alimentaires, [] santé des animaux, [] préservation des végétaux, [X] protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, [] protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites. 8. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle: Commission du Codex Alimentarius (par exemple, intitulé ou numéro de []série de la norme du Codex ou du texte apparenté) Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (par exemple, numéro du [] chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques) Convention internationale pour la protection des végétaux (par exemple, [] numéro de la NIMP) [X] Néant

La réglementation pertinente?	projetée	est-elle	conforme	e à	la	norme	interna	tiona	ale
[]Oui []Non									
Dans la négative,	indiquer,	chaque 1	fois que c	ela s	era	possible	e, en d	juoi	et

- Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:
 - Reglamento sobre Registro, Uso y Control de Plaguicidas Sintéticos Formulados, Ingrediente Activo Grado Técnico, Coadyuvantes y Sustancias Afines de Uso Agrícola, 31 de octubre de 2006 (Règlement sur l'homologation, l'utilisation et le contrôle des pesticides synthétiques préparés, de l'ingrédient actif de qualité technique, des auxiliaires et des substances apparentées à usage agricole du 31 octobre 2006)
 - Creación de la Comisión Nacional de Desregulación. Decreto ejecutivo N° 27351 del 14 de octubre de 1998 (Création de la Commission nationale de déréglementation. Décret n° 27351 du 14 octobre 1998), disponible en espagnol
- 10. Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): 9 octobre 2008Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): 9 octobre 2008

pourquoi elle diffère de la norme internationale:

- 11. Date projetée pour l'entrée en vigueur: [] Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): 9 octobre 2008
 - [] Mesure de facilitation du commerce
- 12. Date limite pour la présentation des observations: [] Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mj/aa): Sans objet

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [X] autorité nationale responsable des notifications, [] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

13. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Ministerio de Agricultura y Ganadería Servicio Fitosanitario del Estado (SFE) Centro de Información y Notificación MSF Apartado Postal 1521 – 1200 San José (Costa Rica)

Téléphone: +(506) 2549 3454 Fax: +(506) 2549 3598

Courrier électronique: puntocontactoMSF@sfe.go.cr